

Livrable E : ATELIER DE FORMATION SUR LE REEMPLISSAGE DES CTF ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Mai 2026

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Haiti. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Haiti and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Haiti.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Ireland, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Rialtas na hÉireann
Government of Ireland



CHILDREN'S
INVESTMENT FUND
FOUNDATION

ICAT is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE REMPLISSAGE DES CTF ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Initiative for Climate Action Transparency – ICAT

Livable E :

AUTEURS

Mme Roselyne Fernand Pierre : Point focal ICAT
Unité de Coordination des Conventions internationales relatives à l'Environnement
Consultants nationaux
Citepa

Mai 2026

Table des matières

DISCLAIMER	2
PREPARED UNDER	2
RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE REMPLISSAGE DES CTF ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	3
Livrable E :	3
INTRODUCTION	7
Mise en contexte	7
Présentation du projet ICAT	7
Objectifs de l'atelier	8
Objectif général	8
Objectifs spécifiques	8
PARTICIPANTS	9
MÉTHODOLOGIE	9
CONTENU DES ACTIVITÉS	10
Ouverture officielle et cadrage de l'atelier	10
Présentation de la plateforme MRV nationale	10
Présentation de l'avant-projet de décret du SMNRV	11
Présentation des CTF	12
EVALUATION DE L'ATELIER	14
CONCLUSION	15
RECOMMANDATIONS	16
ANNEXE 1. LISTE DE PRÉSENCE	18
ANNEXE 2. AGENDA DE L'ATELIER	19
ANNEXE 3. SALLE DE L'ATELIER	20

Introduction

Mise en contexte

Haïti, en tant que Partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, s'est engagée à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. À ce titre, le pays est tenu de soumettre et d'actualiser périodiquement sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), qui présente ses engagements en matière d'atténuation et d'adaptation.

Afin de renforcer la transparence et la crédibilité de ses actions climatiques, conformément au cadre de transparence renforcé prévu à l'article 13 de l'Accord de Paris, Haïti est également tenue de produire des Rapports biennaux de transparence (RBT). Ces rapports constituent le principal outil de communication des informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre, au suivi de la CDN ainsi qu'aux besoins en appui. Ils combinent des éléments narratifs et des données quantitatives, ces dernières étant structurées à l'aide des Tableaux de format commun (CTF), conçus pour assurer la cohérence, la transparence et la comparabilité des informations transmises à la Convention.

La production de ces rapports repose sur la mise en place de dispositifs nationaux de Mesure, Notification et Vérification (MRV), qui permettent d'assurer la collecte, le traitement et la qualité des données. Dans ce contexte, le renforcement des capacités institutionnelles et la mise à disposition d'outils adaptés apparaissent comme des conditions essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace et durable de ces exigences.

C'est dans cette perspective qu'a été organisé « l'Atelier de formation sur le remplissage des Tableaux de format commun (CTF) et la consultation des parties prenantes », tenu les 14 et 15 avril 2026 à Kinam Hôtel. Ces deux journées d'atelier ont été réalisées dans le cadre du projet Initiative for Climate Action Transparency (ICAT) du Ministère de l'Environnement (MdE).

Cet atelier visait, d'une part, à présenter la plateforme nationale de Mesure, Notification et Vérification (MRV), développée par le Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (Citepa), ainsi que l'avant-projet de décret visant à son institutionnalisation, et à en faciliter la prise en main par les acteurs clés ; d'autre part, à renforcer les capacités des cadres institutionnels haïtiens pour le remplissage rigoureux des Tableaux de format commun (CTF), notamment dans les secteurs de l'Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) et des déchets ; et enfin, à consulter les parties prenantes en vue de co-construire un plan d'action post-projet fondé sur une évaluation collective.

Présentation du projet ICAT

L'Initiative for Climate Action Transparency est une initiative internationale visant à renforcer les capacités des pays en développement en matière de transparence climatique, en appui à la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

En Haïti, ce projet s'inscrit dans une dynamique de consolidation des acquis en matière de transparence, notamment à travers le renforcement du système national de Mesure,

Notification et Vérification (MRV) et l'amélioration des arrangements institutionnels existants. Il vise en particulier à appuyer le suivi de la Contribution déterminée au niveau national (CDN), notamment par l'évaluation des politiques et mesures mises en œuvre et le développement de cadres de suivi adaptés aux secteurs prioritaires.

Le projet contribue également à l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel visant à assurer l'opérationnalisation et la pérennisation du système MRV. À ce titre, il soutient le développement de dispositifs de collecte, de traitement et d'analyse des données, ainsi que la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés en matière d'atténuation et d'adaptation.

Par ailleurs, l'ICAT met à disposition des outils méthodologiques et des approches permettant d'évaluer l'impact des politiques et actions climatiques, tout en favorisant leur alignement avec les objectifs de développement durable. Son approche repose sur le renforcement des capacités nationales, la valorisation de l'expertise locale et la promotion de l'apprentissage entre pairs.

Le projet appuie enfin le développement de cadres MRV dans des secteurs clés, notamment l'énergie et l'agriculture, ainsi que la mise en place de mécanismes institutionnels et techniques nécessaires à leur mise en œuvre.

Objectifs de l'atelier

Objectif général

L'atelier visait à renforcer les capacités institutionnelles et techniques d'Haïti en matière de suivi, de rapportage et de vérification de ses engagements climatiques dans les secteurs AFAT et Déchets, en vue de permettre la production autonome des tableaux CTF conformes aux exigences de la CCNUCC.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'atelier poursuivait les objectifs suivants :

- Présenter et discuter les dispositions de l'avant-projet de décret portant création, organisation et fonctionnement du Système National de Mesure, Rapportage et Vérification (SNMRV) ;
- Permettre la maîtrise du guide opérationnel CTF pour les secteurs AFAT et Déchets par les participants ;
- Identifier les lacunes en matière de données ainsi que les responsabilités institutionnelles par secteur ;
- Co-construire un plan d'action post-projet validé collectivement.

Participants

Afin d'atteindre les objectifs de l'atelier, des cadres issus de différentes institutions parties prenantes du système MRV national ont été invités à y participer. L'atelier, organisé en format hybride, a réuni un total de 42 participants en présentiel dont 35,7 % des femmes, tandis que les différents intervenants et les Partenaires Techniques et Financiers y ont part en ligne via le logiciel Zoom.

Le tableau qui suit présente le profil des participants ainsi que leur effectif.

Table 1. Liste des institutions ayant participé à l'atelier

Institutions	Effectif	Institutions	Effectif
MdE	26	MEF	1
ONQEV	2	DINEPA	1
INARHY	1	CNSA	1
MSPP	1	UHM	1
MTPTC	3	UEH	3
MCI	1	CNIGS	1

Méthodologie

L'atelier s'est déroulé selon une approche participative et interactive, combinant des présentations techniques, des échanges avec les participants et des travaux de groupe.

Durant le premier jour, les différents intervenants, notamment la firme Citepa ainsi que Me Idonal CAZE, chargé de l'élaboration de l'avant-projet de décret, ont procédé à la présentation de leurs outils et travaux. À ce titre, la firme Citepa a présenté la plateforme MRV, tandis que Me CAZE a exposé l'avant-projet de décret portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du système MRV (SMRV).

Par ailleurs, la firme Équiterre conseils a présenté les Tableaux de format commun (CTF), suivis d'une explication détaillée du guide de remplissage y afférent, afin d'en faciliter l'appropriation par les participants.

L'atelier a également été marqué par l'organisation de plusieurs séances de travaux de groupe. À cette occasion, les participants, répartis en sous-groupes, ont travaillé sur des formulaires structurés autour de questions spécifiques, en lien avec les thématiques abordées, notamment dans les secteurs de l'Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) et des déchets. Chaque séance de travail a été suivie d'une restitution en plénière, au cours de laquelle les groupes ont présenté leurs résultats. Les intervenants ont ensuite apporté des éléments de correction, de clarification et de consolidation des acquis.

Contenu des activités

Ouverture officielle et cadrage de l'atelier

L'atelier a été officiellement lancé par le Ministre de l'Environnement, M. Valéry FILS-AIMÉ qui a souhaité la bienvenue aux différentes parties prenantes ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers engagés dans la mise en œuvre des projets.

Dans son intervention, le Ministre a rappelé l'importance du projet ICAT dans le processus d'élaboration et d'institutionnalisation du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV). Il a souligné que ce système représente un outil essentiel pour Haïti, non seulement pour répondre aux exigences internationales en matière de transparence climatique, mais également pour permettre au pays de mieux accéder aux financements climatiques internationaux, notamment ceux du Green Climate Fund et d'autres mécanismes multilatéraux.

Le Ministre a également insisté sur l'importance de disposer de données fiables et structurées afin d'appuyer la prise de décision et l'élaboration de politiques publiques adaptées aux réalités climatiques du pays. À ce titre, il a qualifié le système MRV d'outil stratégique pour la gouvernance environnementale nationale.

Il s'est enfin réjoui des progrès accomplis dans le processus d'opérationnalisation du système MRV et a salué l'engagement des firmes Citepa et Équiterre Conseil, ainsi que l'implication de l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'organisation de l'atelier.

Présentation de la plateforme MRV nationale

La première présentation technique de l'atelier a porté sur la présentation de la plateforme nationale MRV aux différentes parties prenantes. Cette session a été assurée par la firme internationale Citepa, responsable de la conception et du développement de la plateforme.

Dans un premier temps, les modules d'inventaire de la plateforme ont été présentés. Ces modules visent principalement à faciliter l'élaboration de l'inventaire national des gaz à effet de serre (GES), conformément aux lignes directrices du GIEC.

La présentation s'est ensuite poursuivie avec l'architecture générale de la plateforme. Il a été précisé que celle-ci utilise Drupal pour la gestion de l'interface utilisateur et PostgreSQL pour le stockage et la gestion des données. Il a également été indiqué que la plateforme sera hébergée sur un serveur du Ministère de l'Environnement (MdE).

Les données peuvent être intégrées dans la plateforme sous différents formats, notamment Excel, CSV et DOC, tandis que les formats d'exportation disponibles incluent Excel, JSON et DOC.

Une démonstration du système de gestion de la plateforme a également été réalisée. Il a été expliqué que les inventaires ainsi que les différentes versions de travail peuvent être archivés au fil du temps avant leur validation finale. Une fois validés, les documents deviennent accessibles pour consultation sans possibilité de modification.

Par ailleurs, la gestion de l'intégration des données au sein de la plateforme repose sur un mécanisme de validation impliquant plusieurs acteurs, notamment un responsable, un contrôleur et un approbateur. Après les étapes de contrôle et d'approbation, les fichiers sont stockés dans la base de données de la plateforme.

Enfin, les différentes étapes du processus d'intégration des informations dans la plateforme ont été présentées comme suit : brouillon, ouvert, clos, clos en attente de vérification, clos vérifié, clos en attente de validation et clos validé.

Une démonstration pratique de l'intégration des données Excel dans la plateforme a été effectuée en fin de présentation afin d'illustrer le fonctionnement du système et les différentes étapes de traitement des données.

La session s'est achevée par une série de questions et d'échanges portant notamment sur les modalités de gestion de la plateforme, son administration ainsi que les responsabilités des différents acteurs impliqués dans son fonctionnement.

Présentation de l'avant-projet de décret du SMNRV

Le consultant a présenté les principales dispositions de l'avant-projet de décret portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV). La présentation a mis en évidence les fondements du texte, notamment son objet, sa portée, ainsi que les concepts clés nécessaires à la compréhension du dispositif. Elle a également permis de préciser son champ d'application, couvrant les principaux secteurs d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment l'Énergie, les Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP), l'Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), les déchets ainsi que le Transport.

Les principes directeurs du système MRV ainsi que son architecture institutionnelle ont été détaillés. Le dispositif repose sur une organisation structurée autour de quatre niveaux de gouvernance interconnectés et complémentaires : un niveau stratégique, un niveau consultatif, un niveau opérationnel central et un niveau opérationnel sectoriel.

Sur le plan fonctionnel, le système MRV est structuré en quatre sous-systèmes principaux : les sous-systèmes MRV des Inventaires de gaz à effet de serre, de l'Atténuation, de l'Adaptation et du Soutien. Pour chacun de ces sous-systèmes, les éléments essentiels ont été présentés, notamment leur objet, leur champ d'action, leurs modalités de coordination ainsi que les dispositifs techniques associés. La présentation a également permis de préciser les types de données à collecter et à analyser, ainsi que les rôles des institutions sectorielles dans la collecte, la vérification et l'harmonisation des informations.

Une attention particulière a été accordée aux mécanismes de gestion des données et au rôle des comités techniques MRV dans l'assurance qualité et la consolidation des informations. Les modalités d'hébergement et de gestion de la plateforme MRV ont également été abordées, notamment en ce qui concerne la normalisation des données, l'interopérabilité des systèmes, la production des rapports ainsi que la coordination interinstitutionnelle.

Par ailleurs, la présentation a mis en exergue les dispositifs de suivi et d'évaluation du système, incluant les mécanismes de contrôle de conformité, les mesures correctives en cas de non-conformité ainsi que les mécanismes de gestion des plaintes et de recours. Les aspects liés

au renforcement des capacités, à la formation du personnel, aux partenariats institutionnels et aux mécanismes de financement ont également été soulignés comme des éléments essentiels à la pérennisation du système MRV.

Le consultant a également présenté les dispositions relatives à la sensibilisation et à la communication, en mettant en avant l'élaboration d'une stratégie nationale de communication sur le climat, visant à renforcer l'engagement et la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du système MRV.

Enfin, les dispositions transitoires et finales ont été exposées. Il a été précisé qu'un délai de douze mois à compter de l'entrée en vigueur du décret est prévu pour l'opérationnalisation du système, incluant notamment le développement, le test et la mise en service de la plateforme MRV, la mise en place des infrastructures nécessaires à son hébergement, l'élaboration des manuels techniques et opérationnels, ainsi que l'adoption des protocoles de normalisation et la mise en place effective du comité technique MRV.

Les dispositions finales prévoient également la révision périodique du décret, au moins tous les cinq ans ou plus tôt si nécessaire, afin d'assurer son alignement avec les évolutions des cadres internationaux. Elles précisent en outre que le décret abroge toute disposition antérieure contraire et sera publié à la diligence des ministères concernés, chacun en ce qui le concerne.

Présentation des CTF

La troisième présentation de l'atelier, assurée par la firme Équiterra Conseil, plus précisément par le consultant Raoul Vital, a porté sur les Tableaux de format commun (Common Tabular Format – CTF), en tant qu'outils clés du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris.

Dans un premier temps, l'intervenant a introduit les principes du cadre de transparence renforcé, en présentant notamment la structure des Rapports biennaux de transparence (RBT) ainsi que les exigences associées en matière de rapportage. Il a également exposé les principaux outils du cadre de transparence, en particulier les CTF, ainsi que les dispositions relatives à la flexibilité accordée aux pays en développement.

La présentation a ensuite porté sur les arrangements institutionnels nécessaires au remplissage des CTF, en mettant en évidence les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes impliquées dans le processus de collecte et de traitement des données.

Un accent particulier a été mis sur l'utilisation des outils de rapportage du cadre de transparence renforcé (ETF tools) développés dans le cadre de la Convention, notamment en ce qui concerne les modalités d'accès, les fonctionnalités disponibles et les principes de navigation. Les différentes étapes de création et de gestion des tableaux CTF ont été détaillées, incluant la saisie des données, ainsi que les procédures d'importation et d'exportation des fichiers, notamment au format Excel.

Par ailleurs, l'intervenant a présenté les mécanismes d'assurance qualité et de contrôle qualité, en mettant l'accent sur la vérification de la complétude des données, ainsi que sur les processus de validation visant à garantir la fiabilité et la cohérence des informations rapportées.

Afin de consolider les acquis, deux séances pratiques ont été organisées à l'issue des présentations.

La première séance a consisté en un exercice basé sur une étude de cas intitulée « Initiative nationale pour la puissance propre ». À partir d'un ensemble d'éléments fournis, les participants, répartis en quatre groupes, ont été invités à répondre à une série de questions visant à mettre en application les notions abordées lors de la présentation. Chaque groupe s'est vu attribuer une thématique spécifique : la cartographie institutionnelle, la configuration des outils du cadre de transparence renforcé (ETF), la structuration des tableaux de format commun (CTF), ainsi que l'application des règles de notation et des dispositions relatives à la flexibilité.

La seconde séance pratique, animée par Dr Vovener de Verlands E., a porté sur des travaux sectoriels approfondis relatifs aux secteurs de l'Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) et des déchets. Les participants ont été répartis en quatre groupes, dont deux groupes dédiés au secteur AFAT et deux groupes au secteur des déchets. À partir d'un formulaire structuré, les groupes ont analysé les dispositifs MRV propres à leurs secteurs respectifs, en abordant notamment les aspects liés à la collecte, au traitement et à la validation des données, ainsi qu'aux rôles des institutions impliquées.

Chaque séance a donné lieu à une restitution en plénière, au cours de laquelle les groupes ont présenté les résultats de leurs travaux. Ces restitutions ont été suivies d'échanges et de clarifications apportées par les intervenants, contribuant ainsi à renforcer la compréhension des outils et des mécanismes présentés.

Evaluation de l'atelier

De manière générale, l'atelier a permis d'atteindre les objectifs fixés, notamment en matière de renforcement des capacités des participants sur les outils et mécanismes du système MRV.

Sur le plan organisationnel, le cadre logistique s'est révélé globalement satisfaisant. Le lieu retenu était adapté à la tenue de l'atelier, et la disposition des tables a favorisé les échanges et la participation des participants. Par ailleurs, les conditions techniques étaient satisfaisantes, en particulier la qualité de la connexion en ligne, qui a permis aux intervenants et à certains partenaires techniques et financiers, intervenant à distance, d'assurer leurs présentations dans de bonnes conditions via visioconférence. Les intervenants se sont montrés clairs dans leurs présentations et ont, dans l'ensemble, encouragé la participation à travers des questions, des sollicitations et des échanges. Cependant, certaines limites et irrégularités méritent d'être soulignées.

D'une part, l'absence de certaines institutions clés du sous-système MRV national, telles que la Direction de la Protection Civile (DPC), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), a constitué une contrainte. Par ailleurs, la faible représentation de plusieurs institutions a été particulièrement perceptible lors des travaux de groupe, limitant la diversité des points de vue et la richesse des échanges.

En outre, bien que la participation ait été numériquement satisfaisante, elle est restée fortement concentrée au sein du Ministère de l'Environnement, qui représentait plus de la moitié des participants en présentiel. Cette situation s'explique en partie par le rôle central du Ministère de l'Environnement dans le dispositif MRV, en tant qu'autorité nationale de coordination et acteur transversal aux différents sous-systèmes. Toutefois, certaines institutions également impliquées dans plusieurs sous-systèmes, notamment le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), ont été faiblement représentées, ce qui a pu limiter la diversité des contributions sectorielles.

D'autre part, une faible dynamique participative a été observée au cours des différentes sessions. Les interactions ont été principalement portées par un groupe restreint de participants, tandis que la majorité est restée en retrait. Cette situation pourrait s'expliquer, en partie, par une méconnaissance de l'Accord de Paris et du Cadre de Transparence Renforcé par certains participants.

Enfin, une gestion perfectible du temps a été observée au cours de l'atelier, ce qui a eu pour conséquence de réduire le temps initialement prévu pour les travaux de groupe. Cette contrainte a limité les opportunités d'échanges approfondis et de production collective.

Conclusion

L'atelier de formation sur le remplissage des CTF et la consultation des parties prenantes a constitué une étape importante dans le renforcement des capacités institutionnelles et techniques d'Haïti en matière de transparence climatique. Il a permis aux participants de mieux comprendre les exigences du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris, ainsi que les mécanismes liés au suivi, au rapportage et à la vérification des actions climatiques nationales.

Les différentes présentations et séances pratiques ont favorisé une meilleure appropriation des outils de rapportage, notamment des CTF et de la plateforme nationale MRV. L'atelier a également permis de présenter les principales dispositions de l'avant-projet de décret portant création et organisation du système national MRV, tout en encourageant les échanges entre les institutions concernées autour des enjeux liés à la collecte, au traitement et à la gestion des données climatiques.

Par ailleurs, les travaux de groupe et les discussions en plénière ont permis d'identifier plusieurs défis liés à la disponibilité des données, à la coordination interinstitutionnelle et au renforcement des capacités techniques des acteurs impliqués dans le système MRV. Ces échanges ont également contribué à mettre en évidence la nécessité de consolider les arrangements institutionnels et de renforcer l'implication des différentes parties prenantes afin d'assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif national de transparence climatique.

Dans l'ensemble, l'atelier a atteint les objectifs fixés et a permis de poser les bases d'un renforcement progressif du système national MRV, indispensable à la production des RBT et au suivi des engagements climatiques d'Haïti dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

Recommandations

Au regard des constats réalisés lors de l'atelier, les recommandations suivantes sont formulées afin d'améliorer les prochaines activités de renforcement des capacités et de renforcer l'efficacité du système national MRV :

- Renforcer la mobilisation des institutions clés impliquées dans les différents sous-systèmes MRV, notamment la DPC, le MPCE, le BME ainsi que le MARNDR ;
- Assurer une représentation institutionnelle plus équilibrée lors des ateliers afin de favoriser des échanges multisectoriels plus riches et une meilleure complémentarité des expertises ;
- Encourager la participation continue des mêmes cadres techniques aux différentes sessions de formation afin de consolider progressivement les acquis et de renforcer les capacités institutionnelles de manière durable ;
- Organiser des sessions introductives ou des modules de mise à niveau sur le système MRV, l'Accord de Paris et le cadre de transparence renforcé avant la tenue des ateliers techniques ;
- Renforcer les mécanismes de coordination et de communication entre les institutions parties prenantes afin de faciliter la collecte, le partage et la validation des données nécessaires au fonctionnement du système MRV ;
- Poursuivre les efforts de développement et d'opérationnalisation de la plateforme nationale MRV ainsi que l'élaboration des outils techniques et protocoles de gestion des données ;
- Veiller à une meilleure gestion du temps durant les ateliers afin de préserver des espaces suffisants pour les travaux de groupe, les discussions techniques et les échanges entre participants ;
- Développer des activités régulières de sensibilisation et de formation continue sur les enjeux de transparence climatique afin de renforcer l'appropriation nationale du système MRV et des exigences du cadre de transparence renforcé.

Annexe 1. Liste de présence

Ces informations ont été supprimées car elles contiennent des données personnelles.

Annexe 2. Agenda de l'atelier

Jour 2 — Mercredi 15 Avril 2026

HORAIRE	ACTIVITÉ	INTERVENANTS
MATIN — Travaux Pratiques CTF (EQUITERA Conseil)		
08h00 – 09h00	Accueil et récapitulatif de la journée précédente – Retour sur les acquis du Jour 1 – Réponses aux questions pendantes	Maître de cérémonie
09h00-09 :30	Module 2 — Guide opérationnel CTF : navigation et utilisation	EQUITERA Conseil
09h30 – 10h00	<i>Pause-café</i>	
10h00-10h30	Module 3 — Exercice pratique de remplissage (introduction)	EQUITERA Conseil
10h30 – 11h15	Travaux pratiques CTF — Partie 2 – Remplissage guidé : secteurs AFAT, Déchets, Énergie – Exercices par binômes ou groupes ministériels – Points de blocage traités en temps réel	EQUITERA Conseil
11h15 – 12h00	Travaux pratiques CTF — Partie 3 – Procédés industriels et révision d'ensemble – Contrôle qualité des données saisies – Discussion sur les proxys et estimations acceptables	EQUITERA Conseil
12h00 – 12h15	Lancement des groupes de travail – Constitution de 2 groupes sectoriels : Groupe AFAT et	EQUITERA Conseil

Page 3

	Groupe Déchets	
12h15 – 13h30	Groupes de travail thématiques	EQUITERA Conseil + DCC
13h30 – 14h00	Restitutions plénières et plan d'action	Rapporteurs + Facilitateur
14h00 – 15h00	<i>Déjeuner et clôture officielle — Remise des attestations de participation</i>	

Annexe 3. Salle de l'atelier

